



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 1^{ER} JUIN 2018

ARKEMA, OPACITE RENFORCEE SUR LE BASSIN INDUSTRIEL DE LACQ

Depuis plus de 3 ans, la SEPANSO 64, membre du mouvement France Nature Environnement, et les riverains des plateformes chimiques de Lacq et de Mourenx dans le Béarn, dénoncent des dysfonctionnements dans ces sites industriels exploitées par le géant Arkema. Cette situation devient de plus en plus compliquée à suivre avec la restriction des informations mises à disposition du public. Si les textes en vigueur sur le droit à l'information existent, dans la réalité, aujourd'hui, ils sont bien loin d'être respectés. Un constat préoccupant qui pose question sur la sécurité des riverains.

La sourde oreille face à une situation sanitaire et environnementale alarmante

Cela fait maintenant plus de 3 ans que les riverains et la SEPANSO 64 se battent ensemble pour dénoncer des situations sanitaires et environnementales inquiétantes, reconnues comme telles par Santé Publique France qui mène en ce moment une seconde campagne d'études épidémiologiques. Mais malgré le dialogue avec les services de l'Etat et les industriels, ainsi que les actions contentieuses, les avancées sont minimales, les nuisances et les problèmes perdurent. Manifestations, articles de presse, intervention du député Loïc Prud'homme à l'Assemblée Nationale... la réponse de l'Etat et des industriels à ces actions ne sont pas à la hauteur. Ils se veulent rassurants, vantant les efforts des industriels, mais sans jamais donner d'informations concrètes sur les dysfonctionnements perpétuels.

Faire de la communication au lieu d'informer, l'idée des industriels

Afin de « rassurer » les citoyens, les industriels ont récemment créé la « conférence riveraine ». Présentée comme un espace de dialogue abordant les problèmes de la plateforme, il s'agit en réalité d'un outil de communication plus que de concertation. Les sujets évoqués sont à la main des industriels qui éludent les questions gênantes et rédigent des comptes rendus peu fidèles. Et les salariés, eux, ne sont pas invités à y participer.

Pourtant, une commission officielle : la commission de suivi de site, existe déjà depuis 2016. Regroupant industriels, services de l'Etat, élus, riverains, salariés et associations environnementales, elle permet de suivre l'activité des installations classées et de promouvoir l'information du public. Depuis la création de la



conférence riveraine, force est de constater que les informations sur les incidents ne lui sont plus systématiquement communiquées et les services de l'Etat refusent de débattre des problèmes déjà évoqués en conférence riveraine, que les réponses apportées aient été satisfaisantes ou non.

Obtenir des documents administratifs : un parcours du combattant

Depuis la restriction de l'information du public autour des sites industriels en 2017, l'opacité s'est renforcée. Comptes rendus d'inspection, arrêtés préfectoraux de mise en demeure... certains documents ne sont délivrés qu'avec beaucoup d'insistance et de ténacité. L'inspection s'étant mis en accord avec l'industriel sur la confidentialité, certains rapports sont tellement grisés qu'ils sont inexploitable. Les délais d'obtention de documents sont tellement longs qu'il devient impossible de suivre l'activité des installations classées.

En 2002, l'ancêtre du CGEDD¹, avait recommandé : « *dans un contexte assez favorable de culture industrielle, l'information du public et la concertation avec tous les élus concernés doivent s'imposer de manière impérieuse* ». Ce même [rapport](#) stipule que « *la toxicité élevée de la plupart des produits manipulés comme la sophistication croissante des procédés doivent en effet exiger plus que jamais un niveau élevé et permanent de vigilance* ». Or, malgré la dangerosité des substances utilisées et leur nombre, les dysfonctionnements sont nombreux, anciens, connus par les industriels et constatés par l'inspection. Beaucoup ne sont pas résolus. Pour certains, ils datent de deux décennies. Non seulement l'environnement est impacté mais plus inquiétant, les riverains sont en souffrance aujourd'hui et seront peut-être gravement malades demain.

Pour Cathy Soublès, responsable du dossier à la Sepanso, « *devant l'opacité qui règne sur la plateforme chimique de Lacq et Mourenx une question est posée : est-il admissible d'empêcher les riverains et associations d'avoir des réponses à leurs questions légitimes, alors que les pollutions sont manifestes sur cette plateforme ?* »

[Télécharger le dossier de presse](#)

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 71 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, Facebook et Twitter (@FNEasso).

¹ Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable